

REGLEMENT POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Chers clients,

Vous allez pénétrer sur le parc GRIMP A L'ARB, cette zone d'aventure en forêt est une "zone à risques" qui nécessite de votre part une bonne forme physique et intellectuelle.

Sur chaque atelier, à plusieurs mètres du sol, vous allez vivre une expérience palpitante mais "dangereuse". Aussi, en entrant dans l'espace de GRIMP A L'ARB, **vous vous engagez à suivre attentivement et scrupuleusement la formation et les conseils des opérateurs de parcours, et à respecter strictement les consignes de sécurité disposées à l'entrée et tout au long des parcours.**

En pénétrant sur cette zone d'aventure, vous déclarez :

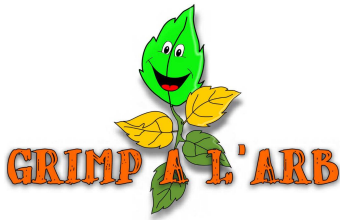
- remplir les conditions physiques et morales nécessaires à la pratique de l'activité proposée,
- **n'être sous l'emprise d'aucun produit stupéfiant ou médicamenteux, drogues ou alcools pouvant nuire à votre vigilance ou susceptible de modifier votre comportement,**
- être titulaire d'une assurance type responsabilité civile.

La pratique doit être progressive et vous ne devez présumer de vos forces ou aptitudes :

- vous ne pourrez vous engager sur les parcours sans avoir suivi au préalable **l'initiation** dispensée par un des opérateurs de parcours, **celle-ci étant obligatoire** (notamment maintenir en permanence le port des équipements de sécurité),
- PARCOURS ENFANTS : **L'accès aux parcours "LES PETITS ECUREUILS"** (taille minimum 1m20 bras levés*) **et "LES PETITS AVENTURIERS"** (taille minimum 1m50 bras levés*) **est strictement réservé aux enfants.** Nous vous demandons de bien vouloir prévoir **un adulte en surveillance au sol pour 5 enfants.** Pour le parcours "petits écureuils" ce nombre pourra être ramené à 1 pour 3 voire 1 pour 1 pour les enfants les plus petits (qui font 1m20 bras levés* mais ayant moins de 4 ans et/ou avec handicap).
- PARCOURS "EVASION" : circuit tyrolien accessible à tous à partir de 1m60 bras levés* - surveillance au sol ou avec eux sur les parcours.
- CIRCUIT "DECOUVERTE" soit 3 parcours pour ados et adultes de niveau facile accessible à tous à partir de 4 m de hauteur : "découverte" (vert), "sensation" (bleu) et "évasion" (circuit tyrolien), surveillance au sol ou avec eux sur les parcours.
- CIRCUIT "CONFIRME" comprenant les parcours du circuit Découverte ci-avant et les parcours dits "EXPERTS" : parcours "émotion" (rouge 13m), "no limit" (noir 18m et très physique), "frisson" (tyrolienne 140 m). L'accessibilité aux parcours Emotion et No Limit est sous réserve d'aptitude contrôlée par notre personnel. En vous engageant sur ces parcours, vous reconnaissez être en bonne forme physique et intellectuelle et **acceptez la notion de pratique sportive à risques.**

Les jeunes de moins de 16 ans qui ont accès aux circuits "DECOUVERTE" et "CONFIRME" (détail ci-avant) **doivent être accompagnés par un adulte pour 5 jeunes.** Nous recommandons à l'adulte accompagnant d'éviter que les jeunes ne se répartissent sur plus de 3 ateliers à la fois afin de pouvoir facilement les surveiller. Ce nombre peut être toutefois porté à 1 pour 6, voire 1 pour 7 **dernière limite** mais nos exigences en matière de surveillance seront alors très strictes et si nous jugeons que la sécurité n'est plus optimum nous nous réservons le droit d'interrompre vos parcours.

* Taille bras levés : se mettre le dos au mur, les deux bras levés, les doigts légèrement repliés (comme pour attraper un câble) - prendre la mesure (toutefois seule la mesure prise sur notre toise fera réellement foi)



REGLEMENT POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Nous vous rappelons que nous pouvons vous proposer la mise à disposition d'un animateur pour palier le manque d'accompagnateur de votre part mais ce service sera payant (forfait 90 € par animateur pour 3 heures - heure supplémentaire 30 €). Dans les périodes les plus chargées, ce service ne sera toutefois accessible que si nous avons de la disponibilité au niveau de notre personnel. La **pratique des parcours se fait de manière autonome**, notre personnel est là pour une **surveillance globale** des parcours, pour vous conseiller et pour intervenir en cas de difficulté. En aucun cas il ne substitue à la surveillance des accompagnateurs du groupe.

Pour des questions d'ordre pratique, nous vous conseillons **d'organiser vos groupes à l'avance** conformément aux consignes ci-dessus et d'arriver avec les attestations parentales correspondantes.

Il ne doit y avoir que **3 personnes par plate-forme et 1 par atelier** sauf consignes différentes données par un animateur de parcours (saturation parc / évacuation).

Vous devez respecter les consignes de sécurité et **rester reliés en permanence à la ligne de vie.**

Votre tenue est adaptée à la pratique de l'aventure en forêt et vous protège des éléments naturels avec lesquels vous allez être en contact. GRIMP A L'ARB se dégage de toute responsabilité en cas de tâches ou accrocs sur vos vêtements. Les cheveux longs doivent être attachés et les vêtements fermés. Vous porterez des chaussures adaptées à la pratique sportive (lacets noués). Les piercings au nombril et les pendants d'oreilles peuvent causer des blessures pendant la pratique.

Vous vous engagez à restituer en bon état les équipements mis à disposition. A l'issue du parcours nous vous demandons de ne pas laisser le matériel traîner au sol. Seuls les équipements fournis par le parc sont autorisés. Tout matériel non restitué ou endommagé à l'issue du parcours vous sera facturé (harnais 32 €, longe 19 €, sangle 2,60 €, mousqueton 7 €, maillon 3 €, poulie 41 € et **porte-outils arraché 5 €**).

Vous ne devez pas sortir des sentiers balisés pour des raisons de sécurité et de conservation du sous-bois. **IL EST INTERDIT DE FUMER DANS L'ENCEINTE DU PARC.**

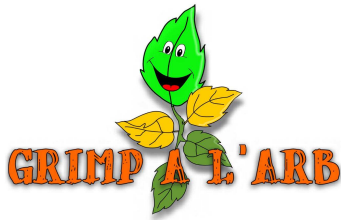
Dans le cas du non respect de l'ensemble des consignes, ou d'un comportement jugé étrange ou dangereux pour vous-mêmes, les autres pratiquants, le personnel ou les visiteurs au sol, **GRIMP A L'ARB se réserve le droit de vous exclure du parc**. Toute exclusion n'entraînera aucun remboursement, ni dédommagement d'aucune nature que ce soit, de la part de l'exploitant. Aucune contestation ne sera tolérée.

Nous ne sommes pas responsables de la météo (si nous l'étions, il ferait toujours beau!), **il n'y aura donc pas de remboursement en cas de pluie**. GRIMP A L'ARB se réserve le droit de faire évacuer les parcours en cas de conditions climatiques incompatibles avec la poursuite de l'activité (orage et/ou vent violent).

GRIMP A L'ARB n'est pas responsable des vols ou détériorations des effets personnels des participants, emportés sur le parcours ou déposés à l'accueil.

En accédant aux parcours vous acceptez implicitement et dans son intégralité le présent règlement et vous vous interdisez toute poursuite à l'encontre de GRIMP A L'ARB. Chaque élément de nature à vous surprendre sera signalé instantanément à l'exploitant, afin qu'il vous apporte une explication, ou résolve le problème s'il y a lieu, mais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

Toute l'équipe de GRIMP A L'ARB vous souhaite de passer un agréable moment et de vivre l'aventure intensément.



REGLEMENT POUR LES CENTRES DE LOISIRS

PREAMBULE

Afin d'éviter tout problème : groupes n'ayant pas le bon nombre d'accompagnateurs, ne respectant pas les heures prévues d'arrivées, ne nous prévenant pas en cas de retard, ne nous prévenant pas d'une modification du nombre de participants (tant en moins qu'en plus, à +/- 5 personnes de différence il faut prévenir) nous vous facturerons 80 % du montant prévu sur le devis, le mail ou la facture de réservation. Facturation d'un forfait à 20 personnes si nous avons ouvert uniquement pour vous et que vous êtes moins.

Si nous n'avons eu jusqu'à présent aucun accident à déplorer c'est que nous sommes exigeant avec la sécurité, et nous tenons à le rester : nous rappelons donc également aux accompagnateurs qu'ils sont là pour surveiller et non "s'amuser" (nous en avons eu !).

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous retourner cette attestation signées (par mail ou courrier).

.....✂

ATTESTATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)....., Directeur, Directrice, Responsable (1) du Groupe scolaire, du Centre de Loisirs, Autre (préciser) (1)atteste avoir pris connaissance du règlement de GRIMP A L'ARB et m'engage à le respecter, le faire respecter ou le transmettre aux personnes "responsables" participants réellement à la sortie.

Je m'engage également à prévenir la société Grimp à l'arb par tout moyen (mail, fixe, portable) d'un retard, d'une annulation, d'un nombre différent de participants, sinon je m'engage à régler 80 % de la facture "prévisible" ou le forfait à 25 personnes (selon le cas).

Si le délais est de moins de 24 h il faut que vous obteniez soit un accusé réception mail de notre part ou une personne au téléphone.

Le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles